



Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mon Ecole / My School Child Care Inc.	Date d'inspection Le 15 décembre 2025	
Nom de l'établissement Mon Ecole My School 2.0	Numéro de permis 2023054	
Adresse 3860 115 Route Notre-Dame NB E4V 2J2	Numéro de téléphone (506) 345-0655	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Veronique Berube	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives 21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	Règlement 21	Date limite pour être conforme 16 déc. 2025	Date d'attestation de la conformité 12 déc. 2025
Commentaires: Des photos des planifications document des 6 derniers semaines a été envoyé par courriel à la Mentore en Assurance de la Qualité. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux Aucune visite sur les lieux n'a été effectuée. La lacune est maintenant conforme.

original signé par
Veronique Berube _____ Le 15 décembre 2025
Signature Personnel, Service de garderie éducative Date

original signé par
Marilene Goguen _____ Le 15 décembre 2025
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée Date
"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"